

# COMPTE RENDU REUNION GROUPE DE TRAVAIL

## PARAPENTE - 17 août 2021

Présents : Victor L. , Michel S. , Gérard P. , Marc S. , Eric F. ,

Victor Losantos ouvre la séance.

Il précise que le compte rendu des dernières réunions sont en cours de rédaction au secrétariat fédéral (Naïma).

Les sujets évoqués lors des deux réunions précédentes sont abordés point par point :

- Site internet / parapente.

Michel Sarthe fera une proposition sur le contenu de la page en quatre ou cinq chapitres :

\* réglementations (générale, MF, QBi)

\* documentations de formation

\* textes généraux (assurances, notes fédérales, directives fédérales ...)

\* divers : liste des écoles et coordonnées

\* liens vers photothèque, vidéos ...

***Pas de retour, je m'en occupe dans les jours à venir.***

- Informations relative à la pratique et aux conditions d'assurance **vers les parachutistes conventionnels.**

Eric Fradet se chargera de rédiger le texte. Il paraîtra sur la page "parapente" du site fédéral et si possible sur la lettre accompagnant la licence 2022.

***"la pratique du parapente et de l'ascensionnel n'est garantie par l'assurance fédérale que pour les seuls titulaires des brevets B et C en relation avec l'activité concernée"***

- Tableau de bord fédéral annuel pour le parapente.

Marc Saboul complètera le modèle existant et le proposera au groupe de travail.

- Révision des réglementations Moniteur Fédéral et Qualification Biplace.

Chaque membre du groupe de travail fera des propositions de mises à jour ou de modifications des deux réglementations aux membres du groupe de travail et si possible avant le 20 septembre.

- Organisation du groupe de travail - organigramme : savoir qui fait quoi ?

Proposition en annexe 1

- Site intranet - mise à jour des qualifications fédérales sur le champ "Formation" des licenciés.

Le profil "formation" des techniciens n'est pas toujours à jour. La mise à jour devrait se faire annuellement lorsque l'agrément école est renouvelé et au fil de l'eau lorsque de nouvelles qualifications sont délivrées.

Victor Losantos se chargera du problème.

- Imprimés des Brevets et Carnets de Vols - les stocks existants seront corrigés manuellement et écoulés avant de faire imprimer de nouveaux documents modifiés et mis à jour.

Victor fera le point des stocks. Gérard Perret suivra ce dossier.

- Comptabilisation des parachutistes pratiquant le parapente de manière autonome (nombre de

pilotes brevetés "B").

Michel Sarthe fera une proposition.

- Sinistres parapente - rappel de la procédure à suivre pour les licenciés autonomes et titulaires du brevet "B" de pilote et pratiquant hors structures fédérales.

\* Le licencié doit s'adresser exclusivement à la FFP et par écrit.

\* étude d'un cas récent exposé par Eric Fradet : le licencié est parachutiste et pilote parapente qualifié FFVL. Il déclare un sinistre parapente à la FFP (casse du téléphone portable d'un tiers) alors que son brevet parapente n'est pas enregistré à la FFVL.

Avis du groupe : la FFP ne doit pas prendre en compte ce type de sinistre.

Victor Losantos souhaite que les demandes d'avis provenant du secrétariat fédéral lui soient adressées pour traitement.

- Enregistrement des demandes d'équivalence des brevets "B" de pilote provenant de la FFVL.

\* Le protocole précise que les demandes doivent être faites auprès d'un Directeur Technique d'une école agréée FFP. Celui ci s'assure ainsi que l'intéressé est licencié-assuré à la FFP, qu'il détient les documents justifiant la possession de ce brevet et de son niveau technique. Il est admis qu'aucune équivalence ne peut être accordée autrement.

- Pass Sanitaire

Marc Saboul fait part des difficultés de fonctionnement d'une école dont les techniciens ne disposent pas de ce pass sanitaire. Selon les textes en vigueur, ces écoles seront contrainte de cesser leur fonctionnement.

- Protocole FFP / FFVL du 22 décembre 2014.

Il s'agit de revoir le protocole FFP / FFVL en vigueur et non appliqué depuis quelques années.

Michel Sarthe fera une proposition de rédaction au groupe de travail parapente.

- Budget - aide au fonctionnement et au développement.

Depuis de nombreuses années (2007?) l'activité parapente à la FFP n'a aucune aide fédérale alors qu'elle produit quelques centaines de licences annuelles par an - Les recettes estimées sont importantes au regard des dépenses.

Un budget prévisionnel devra être réalisé pour 2022 et présenté au Comité Directeur.

PROCHAINE REUNION - VISIO : LE 5 OCTOBRE A 18H

----- 17 août 2021 - Michel Sarthe

## ANNEXE 1

